

Re: PV du conseil municipal du 30 mars 2023 : nos remarques

Expéditeur : Gery Skrzypczyk (gery.skrzypczyk@gmail.com)

À : secretariat@ville-etrechy.fr; dgs@ville-etrechy.fr

Cc : fanny.mezaguer@yahoo.com; rmlcocq@aol.com

Date : mardi 27 juin 2023 à 21:35 UTC+2

**Bonsoir Madame Martinez Dejou,
- Concernant le PV du 30 mars 2023 , Mme Mezaguer avait écrit ceci (c'est un extrait):**

Bonjour mesdames,

voici nos remarques concernant le PV du CM du 30 mars dernier.

12/2023 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, DE LOISIRS, CULTURELLES ET SPORTIVES POUR 2023

- Nous avons noté que 16 associations ne demandaient pas de subvention et dans le PV il n'y en a que 9 . Quel chiffre devons nous retenir ?
- Il manque la précision sur les personnes qui ont du se retirer pour ne pas prendre part à la délibération .

- En lisant le PV

12/2023 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, DE LOISIRS, CULTURELLES ET SPORTIVES POUR 2023

Mme BORDE, M. LECOCQ, M. AROKIASSAMY et M. DUPONT ne prennent pas part à la présentation du projet ni au vote.

Madame MEZAGUER demande quel est le nombre d'associations qui ont demandé des subventions.

Monsieur HASSAN répond qu'il y a eu 44 retours de dossiers, et 4 dossiers non retournés. Parmi ces 44 dossiers, 35 ont obtenu une subvention et 9 associations n'en ont pas demandé. C'est pour cela que le tableau est juste constitué avec la subvention versée.

Conclusion (ce qui manque au PV) :

- nous retrouvons sur le nouveau PV, 9 associations et non les 16 entendues en séance. Ce que nous comprenons et nous demandons votre aval sur la précision c'est qu'il y a 60 asso mais seulement 44 dossiers de demande de subvention (soit 16 qui ne demandent rien) . Sur ces 44 dossiers 35 ont obtenu subvention et 9 n'ont rien demandé. Il y a donc pour répondre à Mme Mezaguer $9+16 = 25$ asso qui ne demandent rien.

- nous ne retrouvons pas l'échange sur le risque de non obtention du quorum qui a vu revenir certaines personnes et en rester d'autres pour l'obtenir.

Pouvez vous me rappeler le chiffre pour atteindre le quorum d'une telle délibération

Le mer. 24 mai 2023 à 22:04, Fanny Mezaguer <fanny.mezaguer@yahoo.com> a écrit :

Bonjour mesdames,

voici nos remarques concernant le PV du CM du 30 mars dernier.

12/2023 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, DE LOISIRS, CULTURELLES ET SPORTIVES POUR 2023

- Nous avons noté que 16 associations ne demandaient pas de subvention et dans le PV il n'y en a que 9 . Quel chiffre devons nous retenir ?
- Il manque la précision sur les personnes qui ont du se retirer pour ne pas prendre part à la délibération .

13/2023 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GENERAL

- M.SKRZYPCZYK dit qu'avec la nouvelle nomenclature..... >>> il a été prononcé **règlementation** et non nomenclature
- Monsieur SKRZYPCZYK disait qu'il n'y en a que pour le foot alors même que les travaux de la piste d'athlétisme ont débuté....>>> Ce qui a été dit est **Monsieur SKRZYPCZYK disait que tout est au foot, l'athlétisme n'a rien et Monsieur le Maire de répondre il suffit de regarder par la fenêtre pour voir que les travaux de la piste d'athlétisme ont commencé.**
- Dans l'énerverment général concernant le handicap il a été dit ceci : Monsieur GARCIA lui répond que dans sa famille, oui et lui dit qu'il n'irait pas faire le procès d'un élu qui serait ou non concerné par le sujet du handicap et des personnes qui ne le sont pas. >>>> Il convient de rajouter la réponse à Monsieur Garcia : **Monsieur SKRZYPCZYK répond que nous aussi nous sommes concernés par le handicap et demandez à Mme Carré si en CCA nous politisons le sujet du handicap ?**
- L'intervention de M. Jean denis Pagnault n'apparaît pas en fin de délibération.

14/2023 ADHESION AU CEREMA

- Les interventions de Mme Mezaguer et réponses de Monsieur le Maire sur l'ADEME n'apparaissent pas

Questions/reponses :

- Concernant l'affichage, le débat où vous indiquez que M.Skrzypczyk disait que vous autorisiez 52 panneaux de la fête foraine n'y apparaît pas. Et c'est dommage car il montrait que vous déformiez nos propos et nous avons venant du public l'enregistrement qui prouve bien votre erreur et qui a provoqué les échanges houleux sur le sujet. De plus et nous l'avons bien entendu vous autorisez de manière exceptionnelle les affichages de l'association André Regnault..

Il nous apparaît comme important que cela y figure.

Sincères salutations,